Ville de Labège

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE
N° : 068A_2023
Nomenclature : 9.1
Publication numérique le : 17.03.2023

ARRETE MUNICIPAL
REFUS AUTORISATION DE TRAVAUX
ERP SCI GREEN PARK LABEGE POLE FORMATION

Le maire de la commune de LABEGE,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;

- Vu le code de justice administrative et notamment l'article R.421-5 relatif aux voies et délais de recours,

- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.111-7, L.111-8, L.123-1 à L.123-4, (cadre général), R.123-1 à R.123-55 (sécurité et protection contre l'incendie), et R.152-4 à R.152-7 (sanctions pénales), R.111-18-1 et R.111-19-1 (accessibilité aux personnes à mobilité réduite) ;

- Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

- Vu le décret n° 2014-1312 du 31 octobre 2014 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

- Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

- Vu l'arrêté modifié du 22 juin 1990 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP relatif aux établissements de 5ème catégorie ;

- Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (DAT) n°031.254.23H0002 déposée en date du 30.01.2023;

- Vu l'Avis Défavorable de la sous-commission départementale de la Haute-Garonne pour l'accessibilité aux personnes handicapées en date du 14.03.2023 ;

ARRETE

ARTICLE I Le responsable de l'établissement « SCI Green Park – Pole Formation» situé au 298 allée du lac Bât 1 31670 LABEGE classé type R, catégorie 5 n'est pas autorisé à réaliser les travaux sollicités conformément à sa demande d'AT n°031.254.23H0002;

ARTICLE II Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, à l'exploitant, au service instructeur ainsi qu'à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Orens.

ARTICLE III Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Orens, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Labège, le 16 MARS 2023
Pour copie conforme
Le maire

Laurent Chérubin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**068A_2023**
Objet :	**REFUS AUTORISATION DE TRAVAUX ERP SCI GREEN PARK LABEGE POLE FORMATION**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-16 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	031-213102544-20230316-068A_2023-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	890 o
Nom métier : 031-213102544-20230316-068A_2023-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	54.9 Ko
Nom original : D_5195.pdf		
Nom métier : 99_AR-031-213102544-20230316-068A_2023-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mars 2023 à 08h57min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mars 2023 à 08h57min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mars 2023 à 08h57min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mars 2023 à 08h57min35s	Reçu par le MI le 2023-03-17